

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION ORDINAIRE DU CSEC DE GSF SATURNE DU 23/01/2025

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion en date du 23/01/2025
2. Information et consultation annuelle du Comité sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi « Partie III » portant sur le programme annuel de formation, actions de formation envisagées par l'employeur, apprentissage et conditions d'accueil des stagiaires.

Avis du Comité sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi.

Servent de support à cette consultation :

la BDESE : Partie du Bilan Social consacrée à la formation et mise à jour par intégration des informations suivantes : documents généraux concernant la formation - bilans formation - plan prévisionnel formation – informations relatives à l'apprentissage

3. Information consultation sur l'avenant n°2 à la Décision unilatérale de l'employeur du 30/06/2022 Couverture complémentaire frais de santé non-cadres
4. Informations sur les conditions de renouvellement des contrats sociaux pour 2025
5. Information et consultation sur la modification de la politique logement du Groupe

Il est rappelé que toute personne est tenue à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles.

PJ : projet avenant n° 2 à la Décision unilatérale de l'employeur du 30/06/2022 Couverture complémentaire frais de santé non-cadres

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CSEC DE GSF SATURNE DU 23/01/2025

Présents :

Président du CSEC : Davy RODRIGUES

Membres titulaires : Nadia SCHMITT, Mustapha EL MARROUN, Christine VOGEL, Abdelaziz MAHDIYAN

Absents : Maxime GELEZ, Serge SOLLER.

Heure d'ouverture de la séance : 11h15

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion en date du <>

Le secrétaire du comité fait lecture du compte rendu de la réunion précédente.

Ce PV est approuvé sans modification.

2. Information et consultation annuelle du Comité sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi « Partie III » portant sur le programme pluriannuel de formation, actions de formation envisagées par l'employeur, l'apprentissage et conditions d'accueil en stage.

Avis du Comité sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi

Afin d'achever la consultation annuelle sur la politique sociale de l'entreprise, la consultation de ce jour aborde la formation, l'apprentissage et les conditions d'accueil en stage

Aussi, les membres du comité sont invités à échanger sur chaque thème.

L'avis global du comité sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi sera sollicité à l'issue de la réunion « PARTIE III », après que tous les thèmes aient été présentés et discutés.

Bilan de formation de la société

Le président a présenté les bilans de la formation des années 2023 et 2024 : les bilans des actions comprises dans le plan de formation de l'entreprise pour l'année précédente et l'année en cours : liste des actions de formation, des bilans de compétences, des validations des acquis de l'expérience, des congés individuels de formation, des contrats de professionnalisation...

Les remarques suivantes ont été formulées : néant

Les questions suivantes ont été posées : néant

Les réponses suivantes ont été apportées par le Président : néant

1/ Examen du projet de plan de développement des compétences pour l'année à venir

Le projet de plan de développement des compétences 2025 a été présenté par le Président du Comité.

Il a été précisé par le Président du Comité que les frais annexes de formation (comme la restauration, l'hébergement ou le transport) qui seront supportés n'apparaissent pas sur le plan prévisionnel. Les dépenses mentionnées dans le projet de plan de formation intègrent donc essentiellement des coûts pédagogiques et une estimation des coûts liés aux rémunérations. Ce montant minimum de dépenses sera donc majoré ultérieurement par les autres coûts annexes liés à la réalisation des formations.

Question / Discussion :

Les remarques suivantes ont été formulées : néant

Les questions suivantes ont été posées : néant

Les réponses suivantes ont été apportées par le Président : néant

Conditions de mise en œuvre du CPF - des contrats de professionnalisation - Nombre de salariés bénéficiaires de l'entretien professionnel

Les Conditions de mise en œuvre du CPF et des contrats de professionnalisation ainsi que le nombre de salariés bénéficiaires de l'entretien professionnel ont été présentés par le Président du Comité.

Les remarques suivantes ont été formulées : néant

Les questions suivantes ont été posées : néant

Les réponses suivantes ont été apportées par le Président : néant

Conditions d'accueil en stage

Les conditions d'accueil en stage ont été présentées par le Président.

Les remarques suivantes ont été formulées : néant

Les questions suivantes ont été posées : néant

Les réponses suivantes ont été apportées par le Président : néant

Apprentissage

Il a été rappelé le nombre d'apprentis employés par la société (infos intégrées dans la BDESE partie I) ainsi que la répartition de la taxe d'apprentissage.

Les conditions d'accueil en stage ont été présentées par le Président.

Les remarques suivantes ont été formulées : néant
Les questions suivantes ont été posées : néant
Les réponses suivantes ont été apportées par le Président : néant

Concernant les conséquences environnementales de la formation professionnelle

Il est rappelé que GSF entend privilégier la formation interne, sans pour autant exclure le recours à des organismes extérieurs lorsque cela est nécessaire ou obligatoire.

La formation en interne peut être réalisée par :

- 1/ Des formations présentielles (en salle)
- 2/ Des formations à distance via internet appelées e-learning (ou formation ouverte et à distance : FOAD) : ces formations peuvent être réalisées par le salarié à son domicile avec ses outils informatiques personnels ou éventuellement avec une tablette mise à sa disposition.
- 3/ Des formations à distance par visioconférence

Afin de faciliter l'accès à la formation, rapprocher la formation des chantiers et former le plus grand nombre de salariés dans les meilleures conditions et avec la plus grande efficacité, GSF s'est doté d'un outil informatique dédié à la formation et poursuit son déploiement : l'Université GSF en ligne.

La formation interne s'appuie sur ce nouvel outil pédagogique qui sert de support d'animation pour des formations individuelles ou en groupe qui bénéficieront alors de modalités diversifiées et innovantes.

Le recours aux formations à distance par e-learning ou par visioconférence a notamment pour conséquence en terme environnemental :

- Une réduction des émissions carbone liée à la diminution du nombre de déplacements des stagiaires et formateurs pour se rendre aux formations
- Une réduction des émissions carbone liée au chauffage, éclairage des lieux de formation
- Une réduction de la consommation de papier pour les supports de formation entièrement dématérialisés
- Une augmentation des émissions carbone liées à l'utilisation plus fréquente des outils numériques et au potentiel dédoublement de matériels informatiques et ainsi une augmentation d'utilisation de matières premières.

Les remarques suivantes ont été formulées : néant
Les questions suivantes ont été posées : néant
Les réponses suivantes ont été apportées par le Président : néant

Avis du comité sur la politique sociale de l'entreprise

L'ensemble des thèmes relatifs à **la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi ont été abordés et discutés au cours des trois réunions de consultation.**

L'avis global du comité sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi est sollicité par le Président du Comité.

AVIS DU COMITE :

Le Président interroge le comité pour savoir s'il émet un avis favorable ou défavorable sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi qui porte sur l'évolution de l'emploi, les qualifications, le programme pluriannuel de formation, les actions de formation envisagées par l'employeur, l'apprentissage, les conditions d'accueil en stage, les actions de prévention en matière de santé et de sécurité, les conditions de travail, les congés et l'aménagement du temps de travail, la durée du travail, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et les modalités d'exercice du droit d'expression des salariés.

Le comité procède au vote :

Favorable : 04 voix

Défavorable : 00 voix

Avis du comité : Favorable

3. Information et consultation sur l'avenant n°2 à la Décision unilatérale de l'employeur du 30/06/2022 Couverture complémentaire frais de santé non-cadres

Le président a présenté le projet d'avenant à la Décision Unilatérale de l'employeur concernant la couverture complémentaire des frais de santé des non cadres

Les remarques suivantes ont été formulées : néant

Les questions suivantes ont été posées : néant

Les réponses suivantes ont été apportées par le Président : néant

Le Président interroge le Comité pour savoir s'il émet un avis favorable ou défavorable sur le projet d'avenant n°2 à la Décision Unilatérale relative à la couverture complémentaire des frais de santé des non cadres

Avis du Comité :

Favorable : 04 voix

Défavorable : 00 voix

Ne se prononce pas : 04 voix

4. Informations sur les conditions de renouvellement des contrats sociaux, Prévoyance et Santé pour 2025

Le président a présenté les conditions de renouvellement des contrats sociaux pour 2025 :
fiche annexée au PV de réunion

Les remarques suivantes ont été formulées : néant

Les questions suivantes ont été posées : néant

Les réponses suivantes ont été apportées par le Président : néant

5. Information et consultation sur la modification de la politique logement du Groupe

Le Président informe les membres du Comité de la modification de la Politique Logement.

Le groupe GSF a mis en œuvre une politique logement dont le but était de limiter l'accès aux logements sociaux, disponibles via Action Logement, à nos salariés en CDI depuis plus d'un an. Constatant que cette politique est trop restrictive GSF souhaite donc l'étendre à d'autres collaborateurs.

Il rappelle aussi que l'attribution des logements sociaux se fait par un système d'attribution de point (plus le salarié a de points, plus il a de chance d'obtenir le logement)

Les validations de dossier, et donc le rattachement au groupe GSF, ne sont plus réservées au CDI ayant un an d'ancienneté. La validation est maintenant ouverte :

- à tous les CDI et contrat d'apprentissage ayant plus d'un mois d'ancienneté,
- ainsi qu'aux CDD ayant 6 mois d'ancienneté.

La validation du dossier permettra à son titulaire d'obtenir 1 000 points.

Parallèlement à cette validation il est possible d'obtenir des points bonus au regard de la situation individuelle de chacun.

- Attribution de points bonus (CDI uniquement) :

- La situation de handicap donnait jusqu'à ce jour lieu à l'attribution de 34 points bonus cela a été relevé à 166 points bonus
- Les critères anciennement en vigueur pour la tranche C (donnant 34 points bonus) ne sont plus applicables. Les 34 points bonus seront attribués aux salariés ayant plus d'un an d'ancienneté.

Cette modification de politique logement a donc comme objectif d'optimiser les chances pour les salariés d'obtenir des logements de façon pérenne et durable.

Les remarques suivantes ont été formulées : néant

Les questions suivantes ont été posées : néant

Les réponses suivantes ont été apportées par le Président : néant

Le Président interroge le Comité pour savoir s'il émet un avis favorable ou défavorable sur la modification de la politique logement du Groupe

Avis du Comité:

Favorable : 04 voix

Défavorable : 00 voix

Ne se prononce pas : 00 voix

Fin de la réunion: 11h45

La Secrétaire du CSEC
Madame Nadia SCHMITT